

Contribution de La Saif au Conseil National des Professions des Arts Visuels du 15 janvier 2021

Madame la Ministre de la Culture,

En ces temps de crise sanitaire et économique, les opérateurs majeurs d'internet ont engrangé des profits considérables, notamment par l'exploitation sans contrepartie de la création dans le domaine des arts graphiques, plastiques, photographiques et visuels.

Cette situation qui perdure doit être traitée en urgence afin de permettre la transposition de la directive européenne de 2019 sur le droit d'auteur et l'adaptation du dispositif légal applicable aux services automatisés de référencement d'images (moteurs de recherche).

C'est une priorité pour nos secteurs, car une telle avancée permettrait d'apporter une rémunération conséquente aux auteurs des arts visuels en cette période critique.

Le système de protection sociale des artistes auteurs est en grande difficulté.

La mise en place catastrophique du transfert des missions de l'AGESSA/MDA à l'URSSAF a créé des bugs systémiques, sur lesquels nos auteurs nous interrogent sans cesse. La crise COVID a encore aggravé cette situation. L'absence de concertation dans la mise en place de cette réforme a créé beaucoup d'incertitude et d'incompréhension chez les artistes-auteurs et les diffuseurs. En tant qu'OGC, nous devons y répondre et cela entraîne des complications de gestion supplémentaires, induisant des coûts financiers considérables et une implication importante de notre personnel.

Nous souhaitons que la direction de la sécurité sociale considère comme prioritaire la résolution des dysfonctionnements et l'amélioration du portail Urssaf dédié aux artistes-auteurs. Il est aujourd'hui urgent que les moyens nécessaires soient affectés à ce nouveau portail et que les artistes-auteurs puissent bénéficier d'un service en ligne complet et pleinement opérationnel.

Nous souhaitons également une concertation avec les organisations syndicales et professionnelles afin d'organiser la représentativité des artistes-auteurs par des élections professionnelles.

D'autre part l'ancienne ministre de la culture madame Françoise Nyssen a créé la délégation à la photographie au sein de ce ministère afin d'apporter un outil important pour la reconnaissance d'une profession en grande difficulté. Cette délégation a rempli son rôle et a été à l'écoute de nos demandes en apportant des solutions. Elle a été active en particulier sur le dossier sensible des photographes de presse.

Nous venons d'apprendre les mesures de réorganisation de votre ministère avec la disparition de cette délégation rétrogradée au rang de bureau.

La crise actuelle est particulièrement difficile dans le domaine artistique et en particulier pour la photographie. On pensait que les moyens de cette délégation seraient renforcés, ce changement nous fait craindre le contraire.

Au regard d'une réunion en visioconférence, où les multiples interventions, sans doute toutes justifiées, ne permettront pas de tout traiter, ni de répondre à toutes les interrogations, nous vous prions d'adjoindre en pièce annexe cette contribution de la Saif, aux débats du CNPAV.